DEL2026-08

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260214-DEL2026_08-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
15	10	12

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février 2026 à 18h31, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 6 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. LE LEUCH Éric, Mme FIGLAREK Sylvie, Mme FRELAUT Renée, M. DELAPORTE Christophe, M. GOUARIN Joël, M. SERMIER François, M. PRONO David, M. ARTIGE Jean François, M. LE PADELLEC Maxime,
Pouvoirs :
LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), DEVYS Bertrand (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie).
Absents excusés : Mme FOURRIER Geneviève, M. HERVÉ Samuel, Mme JOSSIC Katell.

Date de convocation : 6 février 2026
Secrétaire de séance : Mme FRELAUT Renée

08-2026 Convention de soutien à la politique du volontariat chez les sapeurs-pompiers

Rapporteur : Joël GOUARIN

La présente convention a pour objet l'adhésion de la mairie de Saint-Pierre Quiberon à la démarche d'engagement national relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et la fixation des modalités de soutien à la politique du volontariat des sapeurs-pompiers au sein de la mairie de Saint-Pierre Quiberon.

Elle pourra être actualisée en fonction de l'évolution des situations administratives des agents, notamment en cas d'ajout ou de retrait.

La mairie perçoit une indemnité de contribution à la mise à disposition des agents.

Vu le projet de convention (Annexe n°4) ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 février 2026 ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** le volontariat et la disponibilité des agents bénévoles sapeurs-pompiers selon les modalités de l'annexe n°4 ;
- **Autorise** Madame le Maire ou à son représentant, à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Le secrétaire de séance
Mme FRELAUT Renée

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 12 février 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN